

Avis d'appel d'offres International N° 01/2017

Réalisation des études APS / APD / DAO

Ligne de Tramway T1 du réseau TCSP du grand Sfax

La société du Métro léger de Sfax se propose de lancer un appel d'offres international pour le choix d'un bureau d'études ou d'un groupement solidaire de bureaux d'études multidisciplinaires pour la réalisation des études APS/APD/DAO de la première phase de la ligne de tramway T1 du réseau TCSP du grand Sfax. Le marché qui découle du présent appel d'offres sera soumis aux procédures de passation des marchés telles que prévues par la réglementation Tunisienne notamment le décret n°2014-1039 du 13 mars 2014. Le délai global d'exécution des prestations, est de 20 mois décomposé comme suit :

	(APS)	(APD)	(DAO)
Délai en mois	(08) mois	(10) mois	(02) mois

L'évaluation des offres se fera à travers les étapes suivantes :

- Vérification de l'éligibilité et la conformité des offres aux exigences du cahier des charges ;
- Évaluation technique (1000 points maximum) : les offres éligibles font l'objet d'une évaluation technique selon les critères suivants :

N°	Critères	Points
1	Qualification et expérience du personnel affecté au projet.	400
2	Méthodologie, organisation générale proposées et qualité de l'offre.	400
3	Expérience générale et références dûment justifiées du soumissionnaire dans les domaines des études similaires.	200
Total		1000

Seules les offres techniques ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à sept cents points (700pts/1000pts) seront déclarées techniquement acceptables et seront retenues pour l'évaluation financière.

- Évaluation financière (400 points maximum) : les offres déclarées techniquement acceptables feront l'objet d'une évaluation financière comme suit : l'offre la moins disante obtiendra le nombre de points maximum, à savoir 400 points, les autres offres seront évaluées au prorata du pourcentage atteint par le montant de l'offre la moins disante sur le montant de l'offre considérée.
- Bonus accordé au prorata selon la part de la monnaie locale par rapport au montant total de l'offre financière (200 points maximum), attribué comme suit : un bonus sera attribué aux soumissionnaires pré qualifiés techniquement : deux cents (200) points seront attribués au soumissionnaire ayant présenté dans son offre financière le pourcentage le plus élevé en dinars tunisiens par rapport au montant total de l'offre financière. Ce bonus sera calculé pour les autres soumissionnaires au prorata. Aucun bonus ne sera attribué si ce pourcentage est inférieur à 20 %.
- Attribution du marché : l'offre la mieux disante retenue sera celle qui a obtenu la note globale finale la plus élevée calculée comme suit : $N_{Gf} = \text{Note technique} + \text{Note financière} + \text{Bonus}$

La participation à cet appel d'offres est ouverte aux bureaux d'études nationaux et internationaux agréés répondant aux critères cités ci-dessous :

A- BUREAU D'ETUDES SEUL :

Bureau d'Etudes de la catégorie A1 signataires du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité du bureau d'études, approuvé par arrêté du Ministre de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire en date du 09/02/2009, ou ayant un agrément valable ou tout autre document équivalent, justifiant la qualification du Bureau d'Etudes pour ce type de prestations.

Le Bureau d'études doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années l'étude d'au moins trois (03) projets d'études (faisabilité, APS, APD) ayant le même degré de complexité dans le domaine du présent cahier des charges (tramway, Métro, ligne de chemin de fer pour le transport urbain d'une longueur minimale de 05 KM par projet ou composante de projet).

B- GROUPEMENTS DE BUREAU D'ETUDES :

Le Chef de file du groupement solidaire doit être de la catégorie A1 signataire du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité du bureau d'études, approuvé par arrêté du Ministre de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire en date du 09/02/2009, ou ayant un agrément valable ou tout autre document équivalent, justifiant la qualification du Bureau d'Etudes pour ce type de prestations.

Le chef de file du groupement doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années l'étude d'au moins trois (03) projets d'études (faisabilité, APS, APD) ayant le même degré de complexité dans le domaine du présent cahier des charges (tramway, Métro, ligne de chemin de fer pour le transport urbain d'une longueur minimale de 05 KM par projet ou par composante de projet).

Les Membres du groupement solidaire doivent être de la catégorie A1 ou A2 signataires du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité du bureau d'études, approuvé par arrêté du Ministre de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire en date du 09/02/2009, ou ayant un agrément valable ou tout autre document équivalent, justifiant la qualification du Bureau d'Etudes pour ce type de prestations ayant une expérience d'au moins dix (10) ans dans leur domaine d'activité.

Les candidats pourront acheter, eux même ou par l'intermédiaire de leur mandataire légalement désigné, le dossier d'appel d'offres auprès de la société du métro léger de Sfax (Rue Hedi Nouira, Immeuble la Couronne, 6ème étage, 3027, Sfax El Jadida, Tunisie), moyennant le paiement de la somme de mille dinars Tunisiens (1000 DT) non remboursable en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la Société du Métro léger de Sfax.

Les offres doivent parvenir à la Société du Métro Léger de Sfax par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre de la Société contre décharge à l'adresse sus-indiquée. La date limite de réception des offres est fixée pour le 23 mai 2017 à 13h30 (heure locale). Le cachet du bureau d'ordre de la Société du Métro léger de Sfax fait foi. Toute offre parvenant après cette date sera rejetée. Le dossier de soumission doit être obligatoirement adressé, sous peine de rejet, dans une enveloppe extérieure, fermée, scellée et portant la mention suivante :

(A NE PAS OUVRIR)
Appel d'Offres International N°01/ 2017
RÉALISATION DES ETUDES APS / APD / DAO DE LA PREMIERE PHASE
DE LA LIGNE DE TRAMWAY T1 DU RESEAU TCSP DU GRAND SFAX

Cette enveloppe extérieure doit contenir les documents administratifs, l'enveloppe A (offre technique) et l'enveloppe B (offre financière)

Les documents administratifs exigés à introduire dans l'enveloppe extérieure sont :

- Une copie de l'agrément valable ou tout autre document équivalent, justifiant la qualification du Bureau d'Etudes pour ce type de prestations pour les soumissionnaires seuls ou chef de file ;
- Une copie de l'agrément valable ou tout autre document équivalent, justifiant la qualification des membres du groupement de Bureaux d'Etudes pour ce type de prestations ;
- Le formulaire T2 "organisation et expérience du bureau d'étude" établi selon modèle en PJ N°04 ;
- L'acte de groupement solidaire avec désignation de chef de file en cas de participation sous forme de groupement solidaire ;
- Les cahiers des charges originaux, portants cachet commercial du soumissionnaire et paraphés page par page y compris les pièces jointes et les annexes ;
- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou d'être présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution établie selon le modèle en PJ N°06 ;
- L'attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur ;
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale ;
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent ;
- Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent ;
- L'expérience du soumissionnaire, bureau d'études seul / chef de file, en cas de groupement, de réalisation des projets d'études (faisabilité, APS, APD) ayant le même degré de complexité dans le domaine du présent cahier des charges ;
- Les pièces justifiant au minimum 10 ans d'expérience pour les membres du groupement dans des activités en tant que bureau d'études multidisciplinaires de la catégorie A1 ou A2.

Dans le cas de groupement solidaire, les pièces de 1 à 4 et de 6 à 12 énumérées ci-dessus doivent être fournies par chacun des membres du groupement solidaire.

L'enveloppe (A) fermée, scellée et portant la mention « Offre Technique » renfermant l'offre technique (03) exemplaires, un original et deux copies + copie sur CD, et englobe les pièces précises dans les documents d'appel d'offres à savoir :

- La compréhension des termes de référence de l'appel d'offres selon modèle en PJ N° 03 ;
- La description de la méthodologie à suivre ;
- L'organisation que le soumissionnaire compte mettre en place pour l'accomplissement de ses missions ;
- Le déploiement du personnel, accompagné d'une note mettant en évidence la cohérence du déploiement avec l'organisation et la méthodologie ;
- L'organigramme du personnel ;
- La liste nominative et la qualification du personnel que le soumissionnaire engagera sur le projet ;
- Les curriculum vitae des membres de l'équipe ;
- La liste des moyens matériels nécessaires pour le besoin des missions d'études ;
- En cas de sous-traitance, la liste des parties de la mission à sous-traiter et leur pourcentage respectif rapport aux volumes des prestations ;
- Le planning global ainsi que les plannings détaillés par phases ;
- La déclaration de visite accompagnée d'un rapport de visite ;

L'enveloppe (B) fermée, scellée et portant la mention « Offre Financière » renfermant l'offre financière (03) exemplaires, un original et deux copies + copie sur CD, et englobe les documents financiers tels que :

- La lettre de soumission établie selon le modèle joint au cahier des charges ;
- Le bordereau des prix unitaires et cela pour chaque phase (APS/APD/DAO) ;
- Le détail quantitatif et estimatif.

La séance d'ouverture des plis sera publique, elle aura lieu au siège de la Société du Métro Léger de Sfax le 23 mai 2017 à 14 h (heure locale), en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents ou leurs représentants munis de procuration.

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres durant un délai de cent vingt (120) jours à partir de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires sont appelés à respecter les exigences de forme, de contenu et des mentions au niveau de chaque document demandé, telles que spécifiées par les cahiers des charges.

Toute offre ne respectant pas les procédures exigées sera rejetée.